

**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
France

*Rallye*

***Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites  
existantes ou à émettre***

Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2018 - (20<sup>e</sup> résolution)  
Rallye  
83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris  
*Ce rapport contient 3 pages*

**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
France

## **Rallye**

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris  
Capital social : €.156 194 472

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2018 - (20<sup>e</sup> résolution)

A l'attention de l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à votre société, dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux de votre société ne peuvent pas être bénéficiaires d'attribution gratuites d'actions, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation et des trente-cinquième et trente-sixième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2017 ne pourra représenter plus de 1 % du nombre total des actions représentant le capital de votre société à la date de l'assemblée générale du 10 mai 2017.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-six mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

**Rallye**  
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions  
gratuites existantes ou à émettre  
17 avril 2018*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris La Défense, le 17 avril 2018

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Catherine Chassaing  
Associée

ERNST & YOUNG et Autres



Henri Pierre Navas  
Associé